SAVON PARIS-MÉNAGE
pour le linge

Paris-Ménage parfume,
Paris-Ménage nettoie,
Paris-Ménage purifie
plus que tout autre savon.
Cent mille poins lierds par jour à la consommation démontrent son incomparable supériorité.
Ménagères économes
adoptez toutes
le savon Paris-Ménage.

Victor Valentin, créateur des Savons du Congo

Chronique Locale

ROUBAIX

Le numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

Nous ne voulons pas laisser partir notre ancien commissaire central, M. Barroyer, sans lui consacrer quelques lignes d'adieu.

Cet honnête, — car c'est un honnête entre tous, — a été maintes fois accusé de manquer de vigueur et c'est de notre côté que lui venait ce reproche.

Chez nos adversaires on prétendait, au contraire, qu'il était gênant, qu'il frappait trop dûrement, qu'il manquait de complaisance pour la Sociale et son départ y est salué avec une joie délirante.

M. Barroyer a été trop injurié par les feuilles collectivistes pour n'avoir pas rendu de sérieux services à la cause de l'ordre et pour n'avoir pas quelque droit à la reconnaissance des bons citoyens.

Ce ne fut pas, certes, le courage qui lui manqua ; il le prouva en payant de sa personne, en maintes circonstances, à la tête de ses agents.

Mais, plus d'une fois, ce fut l'esprit de décision qui parut lui faire défaut.

S'il n'eut jamais peur de faire son devoir, il ne sut pas toujours où était ce devoir.

Peut-être était-il difficile qu'il en fût autrement dans une ville comme celle-ci, où le commissaire central est placé entre ce qu'il doit au pouvoir gouvernemental qu'il représente et la municipalité révolutionnaire dont il reçoit aussi les ordres. Et ce magistrat sait-il bien jamais, dans l'état anarchique où nous vivons, s'il sera soutenu ou désavoué par son préfet ou par son ministre ?

On peut dire que M. Barroyer parvint généralement à empêcher de grands désordres, quand ces désordres étaient prevus et annoncés. Je dis « généralement », car il fut débordé par le grand nombre d'attentats contre les personnes qui se produisirent, dans toutes les rues de Roubaix, au lendemain des élections législatives de 1898.

Je sais bien que, trop souvent, en dehors de cette soirée néfaste, ses agents parurent mous et craintifs, surtout quand il s'agissait de rixes entre patriotes et socialistes ; mais qui ne sait que son autorité sur certains d'entre eux était limitée et parfois rendue impuissante par l'action municipale ?

Et puis, il faut être juste, comment veut-on qu'un pauvre agent de police ne soit pas quelquefois hésitant, quand des émeutiers ou des perturbateurs viennent regarder son numéro sur son képi et lui crier : « In va t'dénoncer à Hinri ! », et quand il sait qu'« Hinri » c'est M. le Maire dont ces perturbateurs et ces émeutiers sont précisément les amis et les fidèles électeurs ?

Le départ de M. Barroyer, dans les circonstances présentes, et surtout la signification que lui donne la presse révolutionnaire, ne sauraient manquer d'encourager beaucoup les fauteurs de désordres à Roubaix.

Nous souhaitons que les années qui vont suivre ne soient pas trop troublées et qu'elles ne pèsent pas d'un poids trop lourd sur la conscience des électeurs radicaux qui, par haine bête de la « calotte », ont laissé le pouvoir à une municipalité collectiviste.

Nous souhaitons aussi à notre nouveau commissaire central de ne pas connaître les amertumes dont fut abreuvé M. Barroyer, et nous pouvons l'assurer à l'avance que ce n'est pas chez nos amis qu'il trouvera les perturbateurs de l'ordre, ni les contempteurs de la patrie française.

Quand le temps aura passé sur les évènements de ces dernières années, il restera de M. Barroyer le souvenir d'un magistrat intègre, d'une parfaite urbanité, qui occupa avec dignité, dans des temps particulièrement difficiles, l'un des commissariats de police les plus pénibles de France.

ALFRED REBOUX.

ECHANTILLONS A CONSULTER. — La Chambre de Commerce de Roubaix vient de recevoir de la Chambre de Commerce française de Charleroi une collection d'échantillons de Vaughan, Vichy, Tartan, Coutil, Flanelle et Coton, Cotonnade, Zéphir, Dimitte, Siamoise, Serviettes et Nappes, Satin laine, Tissus teints et Mouchoirs de poche en toile de provenance étrangère.

Ces échantillons sont tenus à la disposition de ceux qui voudraient les consulter au secrétariat de la Chambre de Commerce à la Bourse.

Mgr MONNIER, EVÊQUE DE LYDDA, A ROUBAIX. — Mgr Monnier, évêque de Lydda, est arrivé mardi soir à Roubaix, pour administrer le sacrement de confirmation. Le vénérable prélat est descendu au presbytère de Notre-Dame, où il est l'hôte de M. le chanoine Evrard.

Vers huit heures, la fanfare catholique la « Liberté » est venue donner une sérénade à Sa Grandeur. Après l'exécution d'un brillant pas redouble, M. Achille Bayart, président de la société a pris la parole en ces termes :

« Monseigneur,

» Au nom de Roubaix catholique, à qui, officiellement, il n'est plus possible d'offrir, à Votre Grandeur ses hommeuse et fière de vous adresser ses souhaits de bienvenue et naves et ses respects, la fanfare « La Liberté » est heu- l'expression de ses sentiments les plus dévoués.

» Notre société a été fondée, il y a deux ans, par M. l'abbé Thomassin qui, par sa grande énergie, est arrivé à surmonter toutes les difficultés qui surgissent devant toute société nouvelle. Vous avez daigné bénir cette œuvre à son ber eau et votre bénédiction a porté ses fruits. « La Liberté » a pris son plein essor et forme maintenant un groupe compact voulant le bien et cherchant à le faire.

» Composée d'hommes que rien n'arrête, elle a prêté son concours à la cause catholique chaque fois qu'on le lui a demandé et, restant fidèle à son but, à son -ranme et à son titre, sa gloire sera toujours d'être la première sur la brèche pour la défense des intérêts de notre sainte religion.

» Nous aimons notre bannière marquée de la Croix et que Mgr l'Archevêque a en la bonté de bénir lui-même.

» Elle est, pour nous, le plus précieux des souvenirs, le symbole de ce que nous avons été et de ce que nous entendons rester toujours. D'autres sociétés musicales peuvent rechercher, dans les fêtes et les concours, des triomphes dont elles se glorifient à juste titre. Pour nous, notre drapeau porte, dans ses plis, les bénédictions pontificales qui nous sont plus chères que tous les succès que nous pourrions remporter dans les concours, où il nous serait loisible, cependant, de nous présenter la tête haute, mais notre seule ambition est de travailler au service de Dieu.

» Et, en même temps, nous avons un secret espoir : c'est qu'arrivant à montrer à tous que le bonheur ici-bas réside dans une entente complète entre toutes les classes de la société, puisque, dans nos rangs, il y a, sous la direction du clergé, patrons, employés et ouvriers, d'autres suivront notre exemple. De la sorte, les relations sociales si tendues de nos jours s'amélioreront au point de ramener dans le monde l'union basée sur la charité chrétienne.

» C'est dans cet esprit que nous sollicitons votre bénédiction.

» Dites-nous de ces paroles qui fortifient, qui soutiennent et qui vont aux âmes. Nous savons qu'en confirmant nos enfants, vous bénissez leurs parents et notre ville tout entière, mais il nous plaît de solliciter les prémices de vos faveurs.

» Ne représentons-nous pas, en effet, les nombreux catholiques de Roubaix, que les exigences du travail et de l'industrie retiendront loin de nos églises aux heures des services religieux ?

» En terminant, nous nous tournons vers M. le chanoine Carlier et nous lui disons combien nous l'aimons et combien est grande la sympathie que nous avons pour lui. Aussi la fanfare « La Liberté » désire-t-elle unir son nom au vôtre dans le vivat qu'elle va entonner avec votre permission en votre honneur.

» Vivat pour Monseigneur !

» Vivat pour M. le chanoine Carlier ! »

Un chaleureux vivat est alors chanté par tous les musiciens. Puis Mgr de Lydda prononce quelques mots de remerciements. Il félicite, d'une façon toute paternelle, les musiciens de se dévouer pour la cause de la religion et les engage à rester toujours de vaillants et généreux chrétiens. Le succès, ajoute-t-il, se fera peut-être quelquefois longtemps attendre, mais votre mérite en sera d'autant plus grand.

Mgr Monnier donne ensuite sa bénédiction à la société et continue à s'entretenir amicalement avec les musiciens leur prodiguant les encouragements et les conseils les plus précieux. Les vins d'honneur sont alors offerts dans le jardin du presbytère, puis la « Liberté », après un dernier morceau, regagne son local.

Aujourd'hui mercredi, Mgr Monnier donnera la confirmation à la Sainte-Union, à Saint-Joseph et à Notre-Dame.

UN SOLDAT ROUBAISIEN MALADE A SEDAN. — Un jeune soldat de la classe de 1898, Alphonse Baert, dont les parents habitent rue des Longues-Haies, cour Desrumeaux, 2, et qui appartient au 147me de ligne en garnison à Sedan est entré en traitement à l'hôpital militaire de cette ville pour une affection de poitrine.

Le maire de Roubaix a reçu, lundi soir, un premier télégramme lui annonçant l'état grave d'Alphonse Baert. Dans la soirée de mardi, il a été avisé qu'une amélioration légère s'était produite dans la situation de notre jeune concitoyen.

UN MAGASIN DE CHAUSSURES DÉVALISÉ. — Malgré la vigilance de la police les malfaiteurs de nuit continuent leurs exploits. Dans la nuit de lundi à mardi, ils ont dévalisé un magasin de chaussures de la rue Voltaire ont été assez heureux pour n'être entendus de personne.

C'est le magasin de M. Théodule Dewilde, au numéro 85 de cette rue, qui a reçu la visite des malandrins. Comme d'habitude, pour pénétrer dans la place, ces derniers ont brisé les attaches des volets et cassé un carreau de vitre. Faire jouer, dès lors, l'espagnolette de la fenêtre, n'était plus difficile. Après avoir fouillé le magasin et laissé tout en désordre, les voleurs se sont retirés en emportant une cinquantaine de paires de bottines d'hommes, de femmes et d'enfants. Le cordonnier évalue à 500 francs l'importance de ce méfait.

C'est un voisin, M. Louis Leroy, qui, rentrant d'un bal, vers deux heures un quart du matin, aperçut une fenêtre ouverte et donna l'éveil à M. Dewilde.

Ce dernier a déposé une plainte entre les mains de M. Prud'homme, commissaire de police du quatrième arrondissement. L'enquête ouverte aussitôt par ce magistrat a permis d'établir que le vol a été commis entre 1 heure et demie et 2 heures. En effet, vers une heure vingt, un peintre du voisinage a remarqué, en rentrant chez lui, trois individus stationnant devant le magasin de chaussures. On a trouvé dans la maison une écharpe en laine à carreaux noirs et blancs que M. Prud'homme a saisie.

UN DE NOS CONCITOYENS VICTIME D'UN ACCIDENT D'AUTOMOBILE A TOURNAI. — Un grave accident est survenu lundi soir à notre concitoyen, M. Maurice Bossut, négociant, boulevard de Paris, qui était en excursion à Tournai. Voici dans quelles circonstances s'est produit cet accident.

Il était 6 heures environ. M. Maurice Bossut, qui voyageait avec sa femme en voiture automobile, roulait sur la grande route de Leuze. Au moment où les excursionnistes traversaient la voie ferrée, ils furent, à la suite d'un choc violent, projetés tous deux sur la chaussée et la voiture se renversa sur eux.

Un cycliste témoin de cet accident, aida M. et Mme Bossut à se dégager de leur situation critique, puis il alla quérir une voiture. M. Maurice Bossut ressentait de fortes douleurs dans l'épaule gauche ; il se fit conduire avec sa femme, chez M. Bossut, consul de France à Tournai, son cousin germain ; mais celui-ci était absent. Les voyageurs se rendirent à l'hôtel de l'Impératrice, où M. le docteur Delangre, mandé aussitôt, constata que M. Bossut avait la clavicule gauche fracturée ; quant à Mme Bossut, elle n'a que de légères contusions.

Les victimes de cet accident ont regagné Roubaix mardi matin.

UN RESERVISTE POURSUIVI POUR VOL ET ESCROQUERIE. — Une cabaretière de la Grande Rue, Mlle Radot, a déposé, mardi matin, une plainte entre les mains de M. Grimaldi, commissaire de police du cinquième arrondissement, contre un réserviste du nom de Jules Jacquemin. Cet individu a logé, la nuit de dimanche à lundi, chez Mlle Radot. Il en aurait profité pour enlever au frère de la cabaretière un porte-monnaie contenant la somme de trois francs. De plus il se serait fait remettre par Mlle Radot une somme de 15 francs. Une enquête est ouverte.

EN VERTU D'UN EXTRAIT DE JUGEMENT déclaré par le parquet de Lille, les agents de sûreté Gautier et Planckaert ont arrêté, mardi matin, vers 10 heures, rue de Lannoy, un tisserand, Jules Wanin, âgé de 32 ans, demeurant rue Bernard, 10. Cet individu a été condamné à six jours de prison pour coups et blessures.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand de l'établissement de MM. Prouvost frères et Barenne, fabricants, a été blessé à la main droite, par une navette lancée de son métier. M. le docteur Delcœuillerie, qui a examiné le blessé, Jean Gillis, lui a prescrit quinze jours de repos.

— Cyrille Deschiètère, navetier, âgé de 20 ans, demeurant rue des Fondeurs, travaillant pour le compte de M. Pierre Castelain, fabricant de navettes, a été blessé au pouce de la main gauche pendant son travail. M. le docteur Dupré lui a ordonné huit jours de repos.

— Dans l'atelier de construction de MM. Meyer et Bocquillon, l'un des ouvriers, François Maes, âgé de 48 ans, demeurant à Mouvaux, a été blessé à la jambe gauche par une pièce de fonte. Un repos de quinze jours lui a été prescrit par M. le docteur Lepers.

— Une moulineuse de la retorderie de MM. H. Benoist et Janssens, a été blessée au gros orteil du pied droit, par l'un des bâtis de son métier. M. le docteur Picquet qui a examiné l'ouvrière, Marie Lefebvre, âgée de 17 ans, demeurant rue des Villas, au Blanc-Seau, lui a ordonné huit jours de repos.

— Un bâcleur, François Buffels, âgé de 14 ans, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'or, a eu le talon du pied gauche écrasé entre la roue et le rail du chariot de son métier. M. le docteur Picquet a examiné le blessé, qui est occupé dans la manufacture de M. Wibaux-Florin, et lui a prescrit dix jours de repos.

— Dans le même établissement, François Walravens, fileur, âgé de 41 ans, demeurant rue de Tunis, s'est blessé au pied droit en heurtant contre un bâtis de son métier. Huit jours de repos lui ont été ordonnés par M. le docteur Picquet.

— Julie Guévart, bâcleuse, âgée de 15 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Clarisse, s'est blessée au médius de la main droite. L'ouvrière qui travaille pour le compte de MM. Motte-Bossut fils, filateur, devra subir quinze jours de repos prescrits par M. le docteur Picquet.

— L'un des ouvriers de MM. Delattre et Paulus, constructeurs-mécaniciens, a été blessé au petit doigt de la main gauche, par une paillette de fer. M. le docteur Picquet a examiné le blessé, Victor François, tourneur, âgé de 17 ans, demeurant rue des Longues Haies 203 et lui a ordonné six jours de repos.

— Un garçon brasseur de la maison de M. Duthoit s'est fait une plaie contuse à l'index de la main gauche, en manœuvrant une rondelle de bière. M. le docteur Lepers a examiné le blessé, J.-B. Tahon, âgé de 26 ans, demeurant rue de Bavai et lui a prescrit huit jours de repos.

— Florence Degraeve, visiteuse, âgée de 18 ans, demeurant rue Blanqui, occupée dans l'établissement de MM. Ternynck, fabricants, s'est blessée en soulevant une pièce de tissu. M. le docteur Godefroy qui a examiné la blessée lui a ordonné huit jours de repos.

— Dans l'établissement de MM. Boulangé et Freignac, fabricants, un homme de peine, Henri Vandolave, âgé de 40 ans, demeurant rue de Tunis, à Croix, s'est blessé à l'annulaire. Il devra subir quelques jours de repos ordonnés par M. le docteur Lepers.

— Victor Vandenhende, apprêteur, âgé de 19 ans, demeurant rue des Champs, occupé dans la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Bourgeois, a été blessé au pied droit, par la chûte d'un ballot de tissu. M. le docteur Bernard lui a prescrit un mois de repos.

— Dans la filature de M. Etienne Motte, l'un des ouvriers a été blessé à la main droite, par son métier. L'ouvrier, Désiré Wallaert, âgé de 25 ans, demeurant à Leers, a été l'objet des soins de M. le docteur Bernard, qui lui a ordonné quelques jours de repos.

— Une jeune ouvrière de l'établissement de MM. les Fils d'Alfred Motte, fabricants, s'est blessée au pied droit, en tombant. M. le docteur Lepers qui a examiné l'ouvrière, Rosalie Gustin, âgée de 14 ans, demeurant rue Roche, lui a ordonné quinze jours de repos.

VICTIME D'UN PICK-POCKET. — Une femme de la rue du Coq Français, Mme Hiroux, qui regardait sortir de l'Hôtel de ville les jeunes mariés, lundi matin, vers onze heures, a été victime d'un adroit tire-laine qui lui a volé son porte-monnaie. C'est pour elle une perte sèche de 200 francs.

C'EST LE MOMENT DE PROFITER des belles occasions du bon marché à la liquidation des magasins de porcelaines, rue Saint-Georges.

IL EST TEMPS ! PLUS QUE TEMPS de penser au beurre de provision Les ménagères feront bien de se hâter. C'est une économie réelle que le beurre de conserve, qui se paie, en ce moment, 1 franc de moins au kilog que le beurre d'hiver. La laiterie d'Oostcamp garantit ses beurres de bonne conservation — et les livre dans les meilleures conditions — pour les prix, s'adresser rue du bois, 13. Beurre salé en détail, délicieux, 2 fr. 90 beurre frais, 3 fr. 30.

Fromage blanc délicieux : le kil., 0 fr. 40 ; la livre, 0 fr. 20 ; la demi-livre, 0 fr. 10.

ENTERREMENT DU 5 JUIN. — M. Emmanuel Druart, 8 heures et demie, église du Très-Saint-Rédempteur.

CROIX

SCENES DE CABARET. — Le garde Spriet Louis était appelé lundi soir pour mettre à la raison, un journalier, Jules Crombet, 31 ans, demeurant à Wasquehal, qui menaçait de tout casser à l'estaminet Delatre, rue du Renard, à Croix. Quand le garde survint, le client devint furieux et se jeta sur lui, mais M. Spriet parvint cependant à le tenir en respect, non sans avoir été légèrement blessé aux mains et à la figure. Inutile de dire que le forcené aggrava sa rébellion en proférant les plus grossières injures et force menaces. Des voisins le reconduisirent de force à son domicile. Il sera poursuivi pour ivresse, bris mobilier, rébellion, coups et injures à agent.

Une cabaretière de la rue de l'Ouest, Elvire Cousin, femme Dupuis, âgée de 41 ans, a eu fort à faire lundi soir, vers 7 heures, pour mettre à la porte un personnage passablement éméché qui prétendait se faire servir à boire. Cet individu, qui se nomme Ghislain Guilly, domestique à l'usine des produits chimiques, la frappa d'un violent coup de poing à la figure ; mais il se retira, ayant reçu lui-même une maîtresse correction de la cabaretière ; celle-ci réussit enfin à le mettre dehors et porta plainte contre lui mardi matin.

WASQUEHAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal est convoqué en séance ordinaire le vendredi 8 juin, à 8 heures et demie du soir. Voici l'ordre du jour de cette réunion :

1. Comptes administratifs et de gestion de l'exercice 1899, commune et Bureau de bienfaisance ; 2. Envoi d'enfants malades nécessiteux au Sanatorium de Saint-Pol s/mer ; 3. Bureau de renseignements gratuits pour la sauvegarde des intérêts ouvriers et indigents ; 4. Visite des centrales alimentaires, nomination d'un délégué ; 5. Demandes nouvelles à l'assistance médicale avis du Conseil ; 6. Sociétés musicales, répartition de la subvention ; 7. Répartition de la subvention au curé-desservant ; 8. Budget du service vicinal, additionnel 1900 et primitif 1901 ; 9. Etablissement des budgets additionnel 1900 et primitif 1901, commune et Bureau de bienfaisance ; 10. Ouvertures diverses et remises de la dernière séance. La commission des finances se réunira le mercredi 6 juin, à 8 heures du soir.

MORT D'UN JEUNE SOLDAT DE WASQUEHAL A CHERBOURG. — Une dépêche adressée de Cherbourg à M. le Maire de Wasquehal, vient d'annoncer la mort d'un jeune soldat de cette commune Auguste Stenne, âgé de 22 ans, incorporé au 5e régiment d'infanterie à Cherbourg. Il est décédé le 4 juin à l'hôpital maritime de Cherbourg. M. le Maire de Wasquehal a informé sa famille de cette pénible nouvelle.

MUTATIONS POUR 1901. — Vendredi prochain, 8 juin, à 2 heures de l'après-midi, les répartiteurs se réuniront à la Mairie pour établir, de concert avec M. le contrôleur, les mutations pour 1901.

LANNOY

NECROLOGIE. — M. Jules Delporte, employé principal de la maison Parent et Desurmont, est décédé en son domicile après une longue maladie. Le défunt avait 45 ans. Il était membre de la commission civile de la musique municipale, secrétaire de la société des arbalétriers St Georges, membre de l'Association amicale des anciens élèves et président de l'Orphéon de cette association.

HEM

DEUX AFFAIRES DE COUPS. — Un garde-chasse de la « Tribonnerie », Narcisse Vanban, a porté plainte à la gendarmerie de Lannoy contre ses voisins, Edouard, Julie et Palmyre Seys, qui, pour des motifs futiles, auraient injurié et frappé sa fille Angèle, âgé de quinze ans.

Un tisserand, François Marcel, a également déposé une plainte contre sa femme, Marie Florin, dont il est séparé. Celle-ci est venue le trouver au cabaret de l'Espérance, où il loge en garni, et, lui ayant demandé ses effets, elle essuya un refus. Marie Florin se mit en fureur, injuria son mari et se porta sur lui à des violences.

ASCQ

UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal d'Ascq se réunira, jeudi, 7 juin, à huit heures du soir, en session ordinaire de mai. Ordre du jour : Renouvellement des commissions municipales. Nomination de deux délégués du Bureau de bienfaisance. Assistance médicale gratuite : révision de la liste. Travaux par voie de régie économique. Succursale de la caisse d'épargne (proposition de nomination d'un membre). Soutien de famille. Dépenses imprévues. Budget additionnel de 1900. Budget primitif de 1901. Traitement du receveur municipal (augmentation du dixième).

Communications

LES MEMBRES de la société chorale « Les Chevaliers de la Fourchette », sont priés de bien vouloir assister aux répétitions générales qui auront lieu les 6 et 9 courant, à 8 heures et demie précises en vue du festival du Mont-à-Leux.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE de l'Orphéon les « Inoffensifs », prie tous ses membres de bien vouloir assister à la réunion générale, qui aura lieu au local, le mercredi 6 courant, à 9 heures précises du soir, plusieurs questions importantes seront soumises à l'approbation des sociétaires.

Huile de foie de morue supérieure, marque Sofile pay. Seul dépôt pharmacie DELADRIERE, rue d'Inkermann, 54. Le litre 3 fr. 50.

Aluminium pur. (Voir aux annonces). 66330

Voulez-vous quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix* 46850

Ameublements. — (Voir aux annonces l'avis du reau d'Argent. » 527088

Avis aux brasseurs. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 52193

Pour l'Exposition, la fabrique **SOYEZ Père, coin de la rue Faidherbe, à Lille**, met en vente un choix considérable de malles, valises, sacs à la main, à des prix exceptionnels. La maison se charge des réparations. 47750—52430

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.

WATTRELOS

STATISTIQUE D'ÉTAT-CIVIL EN MAI. — 64 naissances, 38 morts, 15 mariages, tel est le bilan de mai. Ainsi se répartissent les décès : Ptisie pulmonaire, 1 ; méningite tuberculeuse, 2 ; autres tuberculoses, 4 ; cancer et autres tumeurs, 2 ; congestion et hémorrhagie cérébrales, 3 ; ramollissement cérébral, 2 ; bronchite aiguë, 3 ; diarrhée, gastro-entérite, dysenterie, 10 ; débilité congénitale, vice de conformation, 3 ; suicide, 1 ; autres morts violentes, 1 ; autres causes de mort, 3.

SUICIDE D'UNE SEXAGÉNAIRE A LA MARLIÈRE. — Depuis quelque temps une bonne vieille femme de la Marlière, Sidonie Lecomte, épouse Grimonprez, donnait des signes d'affaiblissement moral. Sans divaguer, elle « tombait quelque peu en enfance », pour employer l'expression populaire. Mardi matin, après une nuit assez tranquille, elle se leva comme de coutume la première ; son mari resta au lit, supposant qu'elle préparait le café.

Ne la voyant pas revenir, et trouvant singulière sa longue absence, il se leva, et un triste spectacle attendait le pauvre vieux au bas de l'escalier. Sa femme s'était pendue à la rampe à l'aide de son fichu de laine ; la mort avait accompli son œuvre.

La malheureuse était âgée de 66 ans ; son mari est du même âge, est tisserand de son métier et travaille chez lui. Le ménage jouissait d'une modeste aisance ; la maison lui appartenait. Mariés depuis quarante ans, les époux Grimonprez ne laissent que des enfants tous placés et pouvant se suffire à eux-mêmes.

UNE ODIEUSE TENTATIVE a été commise, mardi, dans un estaminet par un ouvrier peintre qui était occupé dans de nouveaux bâtiments. Il avait attiré sa victime, une fillette de neuf ans, dans une des chambres. Fort heureusement, avant qu'il eût pu commettre son forfait, les cris de l'enfant avaient été entendus par deux passants et un ouvrier peintre qui vinrent arrêter ce triste personnage et le conduisirent au commissariat de police.

AVIS. — On nous prie d'insérer l'avis suivant : « M. Vliegbe père proteste énergiquement contre les accusations dont son fils est l'objet de la part de certaines personnes mal intentionnées, habitant Wattrelos, et tendant à faire croire que ce dernier fait la fraude. Il prévient ces personnes que n'ayant jamais eu affaire avec la douane, il est résolu à poursuivre correctionnellement quiconque renouvellerait ces attaques ou ces insultes. »

69582d

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale ; à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.*

LES MARIAGES DE LA PENTECOTE. — Beaucoup de nos concitoyens ont profité, comme toujours, des fêtes de la Pentecôte, pour se marier. Lundi, dix-huit couples ont été unis par M. Lecomte, adjoint. Pendant toute la matinée, les curieux ont stationné en très grand nombre sur les marches du perron de l'Hôtel de Ville pour voir les mariages.

LA PECHE A LA LIGNE. — L'ouverture de la pêche en France aura sans doute lieu le 17 courant ; nous n'avons pas à préparer nos lignes ; celles-ci ayant été entretenues, par suite de l'autorisation du gouvernement belge de pêcher les dimanches et jours fériés, pendant le temps du frais, sous certaines conditions que tous les pêcheurs connaissent. Cette autorisation est votée en principe en France et n'attend plus que la sanction pour l'année prochaine. Mais ce à quoi nous devons penser, c'est à notre canal de Tourcoing, qui était des plus poissonneux de la région et qui, par suite de l'empoisonnement de l'année dernière, n'en trouve dépourvu. Peut-être existe-t-il quelques tanches échappées par miracle.

Mais maintenant que les eaux sont redevenues bonnes et qu'une commission sérieuse a été votée pour la surveillance des eaux des canaux du Nord, n'y aurait-il pas quelque chose à faire ?

Il y a environ un an et demi, un syndicat amical de pêcheurs s'était formé au point de vue des améliorations de propreté à faire dans notre canal et pour étudier le moyen d'éviter le braconnage. Ces deux points reçurent exécution. 1° « Les mauvaises herbes furent arrachées en divers endroits afin que les pêcheurs puissent poser leur ligne. 2° Des procès ont eu lieu pour braconnage. MM. les commissaires de police, sur les prières de notre commission avaient eu l'obligeance de recommander à leurs agents la surveillance continuelle de notre canal.

Malheureusement l'empoisonnement a empêché ce syndicat d'amis et pêcheurs de continuer son œuvre et tous ses membres se sont perdus de vue. Ne serait-ce pas le moment de se remettre à l'ouvrage ? Notre léger fond de caisse restant, et avec une légère cotisation, ne pourrait-on pas acheter des petites carpes et tanches qui, j'en suis sûr, s'acclimateraient fort bien dans le bassin de notre canal ? Ne pourrait-on pas aussi faire une démarche près de nos conseillers municipaux pour leur demander un léger subside qui nous assisterait dans ce réempoisonnement et qui profiterait à ce sport tout à fait ouvrier qui est peu coûteux, passionnant et divertissant.

Nous connaissons la composition des membres de la commission de notre syndicat, confiant en elle et le sachant intelligente, tout nous dit qu'elle arriverait à bonne fin. Il s'agit de vouloir.

UN SOLDAT TOURQUENNOIS MIS A L'ORDRE DU JOUR DE SON REGIMENT. — Le colonel du 147me Régiment d'Infanterie a félicité, dans l'ordre du jour du régiment, le tambour-major Wattel pour s'être préoccupé de restituer à son propriétaire une somme de 220 francs qu'il avait trouvée dans un compartiment de chemin de fer. Le tambour-major Wattel est le fils de M. Wattel qui a pendant quatorze ans, rempli les fonctions de garde-champêtre à la Croix Rouge.

SOCIETE SAINT-JOSEPH. — Suivant une pieuse

FEUILLETON DU 7 JUIN. — N° 53

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

XIX
MÈRE

Aussi Naïc était-elle vite devenue, sans conteste, la maman du petit Marc. Ce n'était pas son intention tout d'abord, d'usurper ce titre ; elle avait même préparé une petite histoire où elle dirait que ce gamin était le fils de son frère ; les Parisiens n'iraient pas s'informer en Bretagne.

Les choses s'étaient arrangées autrement, par la faute des voisins, des fournisseurs qui lui disaient : « votre petit », ce qui est tout prêt de signifier : « votre enfant », par la faute surtout du bambin qui, ainsi que tous ses pareils disait : « Pa... pa... pa... ma... ma... man... » Et elle, voulant entendre son nom, lui glissait à l'oreille :

— Annaïc... Dis : Annaïc...

Lui, avait mélangé :

— Annaïc Mamanaïc...

Et c'était si doux, la caresse de ce nom, que Naïc n'avait pas essayé de rectifier.

Et ce chéri lui était enlevé ?

— Depuis combien de temps ? demanda-t-elle tout à coup.

On lui dit la date et elle frissonna. Plus de quatre semaines.

— Avez-vous eu de ses nouvelles ?

— M. de Kermeric devait nous écrire ; il n'en aura sans doute pas eu le temps.

— Oui, fit Anaïc, avec une profonde amertume, il s'occupe de son mariage.

— Enfin, allez-vous vous expliquer ?

— Mesdemoiselles...

Elle leur prit la main à toutes deux :

— Depuis que j'habite ce quartier, vous avez toujours été de bonnes amies pour moi ; eh bien ! prouvez-moi votre amitié en ne demandant rien... Je ne puis vous donner aucune explication... Je suis au milieu d'un gouffre ; et il n'est au pouvoir de personne, si ce n'est de Dieu, de m'en retirer.

Les vieilles filles échangèrent un regard d'inquiétude. Naïc le surprit et s'écria, avec irritation :

— Vous n'allez pas me croire folle, je pense ?... Je vous jure que je ne puis rien vous dire encore... Il s'est passé des choses... des choses.. Mais le crime ne triomphera pas toujours...

— Mais quel crime ?

— Moi seul sais... Adieu... J'arriverai à temps, Dieu merci !

— Où voulez-vous aller ?

Où je veux aller ?

Elle eut un éclat de rire strident :

— Ah ! Là où on ne m'attend plus ! Adieu !

Les demoiselles Deneulin essayèrent vainement de la retenir, tout au moins de la calmer.

Son exaltation les épouvantait... Annaïc écartait leurs bras, sortait brusquement de la pièce, bondissait dans les escaliers

— Elle est folle murmuraient les vieilles filles ; elle n'a pas résisté à son chagrin.

Sur le seuil de la cour Naïc se retourna ; et, mettant un doigt contre ses lèvres :

— A personne, à personne, entendez-vous ! ne révélez que vous m'avez revue.

Les demoiselles Deneulin eurent l'air d'acquiescer, mais si elles avaient osé, elles se seraient emparées d'elle.

— Elle va rentrer chez elle, disait la cadette ; et alors on verra...

Naïc se dirigeait, en effet, vers sa maison ; elle sorna, même.

Puis, brusquement, elle s'écarta, remonta la rue Nollet et tourna au premier coin de rue. Elle avait songé qu'il était bien inutile de mettre tant de gens que cela dans la confidence de son secret. C'était bien assez que les demoiselles Deneulin l'eussent vue ; mais elles ne la trahiraient pas, elles étaient ses amies son concierge, ses voisines, toute la maison et puis tout le quartier auraient connu son retour.

Folle ? certes non, elle ne l'était pas ; elle devinait trop bien ce qui se serait passé alors : des gardiens de la paix avisés par des bavardages, puis le commissaire de police, puis des magistrats, puis les Preuilly, les Kermeric, à qui on télégraphierait aussitôt...

— Non, non ! Il ne faut pas qu'ils soient informés ; il faut que je tombe là-bas comme un coup de foudre... Prévenu, il me résisterait, inventerait des moyens, des explications... Surpris, il perdra la tête, je le forcerai à avouer...

Elle se mit à courir pour gagner la gare Saint-Lazare.

— S'il y avait un train qui partit au milieu de la nuit !... Oh ! arriver vite, bien vite là-bas !

Il n'y avait pas de train jusqu'à Saint-Malo avant sept heures du matin.

Elle s'assit dans un coin de l'immense salle des Pas-Perdus où, même la nuit, il y a encore tant de mouvement. On la regarda beaucoup et alors seulement, elle réfléchit aux choses matérielles, terre à terre.

Elle n'avait plus de coiffure, son bonnet avait disparu dans sa chute, et sa robe était lamentable. Claude n'avait acheté pour elle, qu'un vêtement d'intérieur ; il attendait son rétablissement pour qu'elle s'habillât à sa guise. Elle était donc partie du Havre avec le costume dont les éraflures et les découpures faites par Claude, n'avaient été que bien mal reprisées par la garde.

Et c'était un hasard vraiment extraordinaire que le porte-monnaie de Naïc eût été replacé dans la poche, un vieux porte-monnaie qui conservait encore l'humidité gluante de l'eau de mer.

Naïc compta son argent ; il ne lui restait qu'un billet de cent francs et quelque menue monnaie. Le billet provenait d'Emilienne, le résultat de ses économies faites sou par sou.

— Cela me suffira pour aller au Guildo et en revenir avec lui ; il ne paiera pas, mon pauvre chéri.

Car c'était à lui qu'elle songeait surtout maintenant comme si elle avait pressenti que ses efforts contre le baron de Kermeric seraient impuissants.

— Puisque tout le monde dit que je suis sa mère, j'ai bien le droit de le reprendre... Oh ! songer que, sans cela, mon petit Marc s'attacherait à l'homme qui a peut-être tué son père !... Mais quel est son projet, à lui ? Va-t-il, par son mariage, le reconnaître pour son enfant légitime ?

Elle secoua la tête :

— Non !... La baronne de Kermeric n'aurait jamais donné son consentement !

Sur ce point, Naïc ne pouvait avoir aucun doute.

Si la mère de Raymond avait si vite consenti à une réconciliation si le mariage s'apprêtait c'est que la baronne ignorait tout ! Que de fois, lorsqu'Emilienne et elles s'entretenaient de leurs espérances, avait-elle entendu cette phrase :

— Me marier, Naïc ?... Hélas ! Pas tant que vivra la mère de Raymond ! Elle n'accepterait pas l'enfant qu'elle croirait venu en dehors du mariage.

Alors, pourquoi l'avait-on enlevé de Paris ? Ne pouvait-on le laisser jusqu'à l'âge du collège, entre les mains de ces vieilles demoiselles qui l'élevaient si gentiment ?

Naïc passa la nuit au milieu d'une angoisse mortelle se figurant des choses abominables, et, sans cesse elle regardait la grande horloge... Oh ! Partir, partir ! Aller rejoindre, aller défendre son petit Marc qu'elle sentait en danger.

Enfin le jour se leva, sept heures sonnèrent Et sa fièvre se calma un peu lorsqu'elle eut quitté. Paris. Elle dormit jusqu'à Rennes ; mais ensuite, la tête sans cesse à la portière, elle dévorait les distances, elle appelait les gares avec une angoisse d'arriver trop tard.

A sept heures, elle était à Saint-Malo, traversait la Rance ; mais une fois à Dinard elle hésita... Où irait-